



46^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba

Intervention de S.E. M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

8 mars 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et à celle du Groupe des amis sur les enfants et conflits armés.

Ma délégation voudrait réitérer son plein soutien au mandat de la Représentante spéciale et exprimer son appréciation pour le travail accompli, dans des circonstances difficiles, par son Bureau, ainsi que par son Bureau de liaison à Bruxelles.

Madame la Représentante spéciale,

Malgré le contexte difficile, nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de mesures visant à faire cesser et à prévenir les violations graves des droits de l'enfant dans certaines situations.

Nous sommes cependant inquiets par les répercussions que la pandémie risque d'avoir à moyen terme. En effet, en raison de la fermeture de nombreuses écoles, y compris dans les zones de conflits armés, et du déploiement réduit des organismes de protection, nous craignons que des groupes armés aient profité de la situation pour prendre possession de ces infrastructures pour les utiliser à des fins militaires. Disposons-nous de chiffres pour estimer l'ampleur de ce phénomène ?

Votre rapport fait une large part à la question de la réintégration des enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés. Il s'agit d'une mesure essentielle pour briser le cercle vicieux du recrutement. Comment la communauté internationale peut-elle soutenir ces efforts ? Existe-t-il des réflexions novatrices pour assurer le financement adéquat des programmes de réintégration ?

Je vous remercie.